

SIAO 93

Fonctionnement – Missions - Activité

Programme

Introduction :

Présentation d'Interlogement93 / Contexte et missions des SIAO / Le SIAO 93

1

Mise à l'abri au 115-93

2

Le traitement de la demande

3

La transmission d'information SIAO /OFII

4

Dispositifs d'hébergement/logement régulés par le SIAO 93

5

Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO 93

6

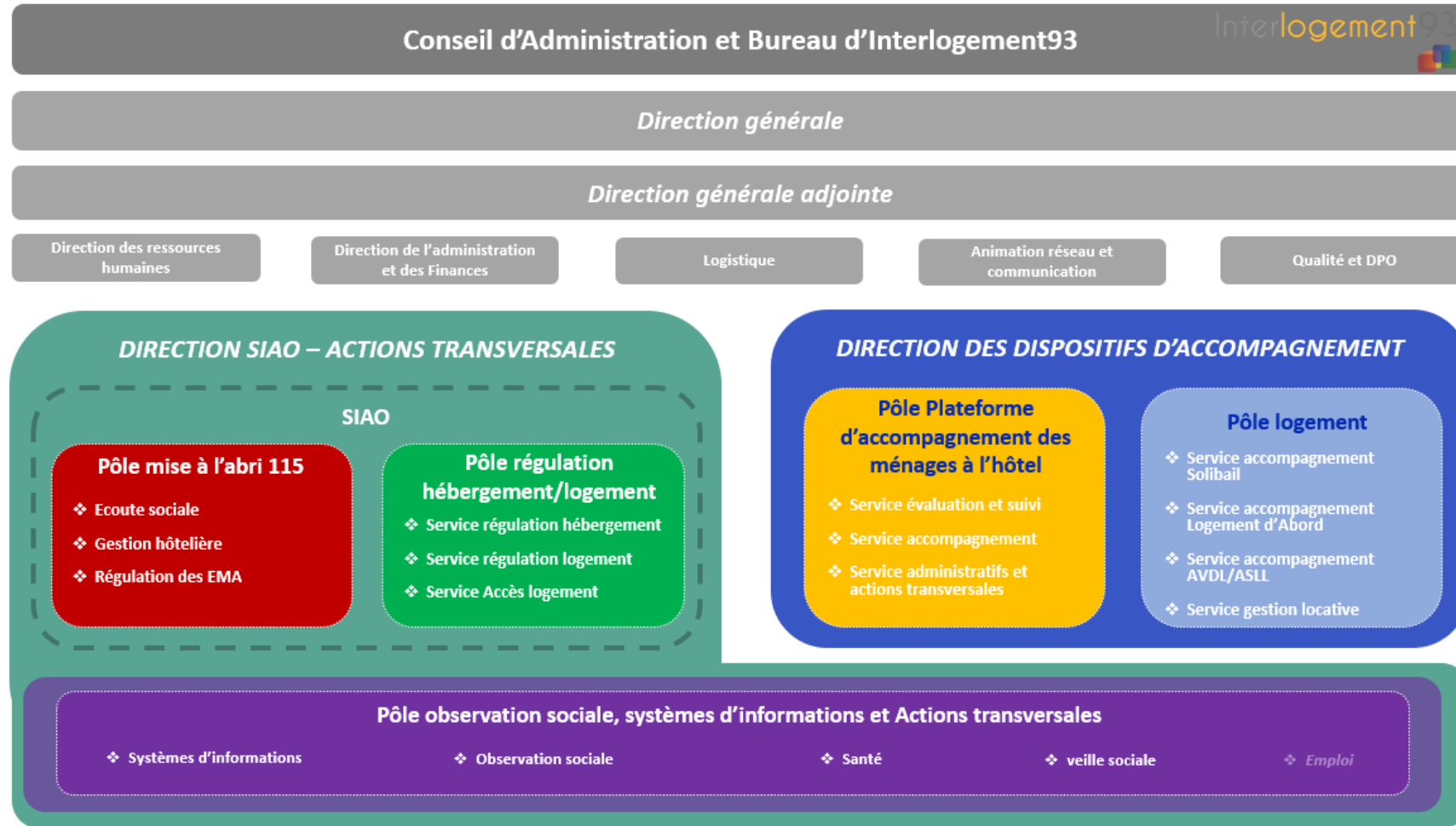
Instances partenariales du SIAO 93



INTRODUCTION



Organigramme Interlogement 93





Contexte et missions du SIAO

- Ce que dit la loi
- Missions et principes

Contexte et missions du SIAO

Ce que dit la loi

➤ Contexte de création du SIAO

- Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées
- Constat : segmentation très importante du secteur et manque de coopération entre les multiples acteurs de l'hébergement et du logement

➤ Références réglementaires

- Circulaires du 08/04/2010 et du 07/07/2010 relatives au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Circulaire du 29/03/2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Loi Alur du 26/04/2014 (article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles)

➤ Rôle du SIAO

- « *Plateforme **unique départementale de coordination** et de régulation du secteur de l'**accueil**, de l'**hébergement** et d'**accompagnement** vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile* »

Contexte et missions du SIAO

Missions et principes

➤ Missions

- Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative
- Gérer le service d'appel téléphonique 115
- Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles
- Traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire
- Suivre le parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation
- Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
- Assurer la coordination des outils concourant au dispositif de veille sociale
- Participer à l'observation sociale

➤ Principes

- ✓ **Égalité et transparence du service rendu pour toute personne en demande d'hébergement**
- ✓ **Inconditionnalité de l'accueil**
- ✓ **Continuité de la prise en charge jusqu'à l'accès au logement dès lors que la personne y est prête**



Le SIAO En Seine-St-Denis

- Organigramme



LE SIAO

En Seine Saint Denis



PRESENTATION



I. La mise à l'abri en Seine-St-Denis



La mise à l'abri 115

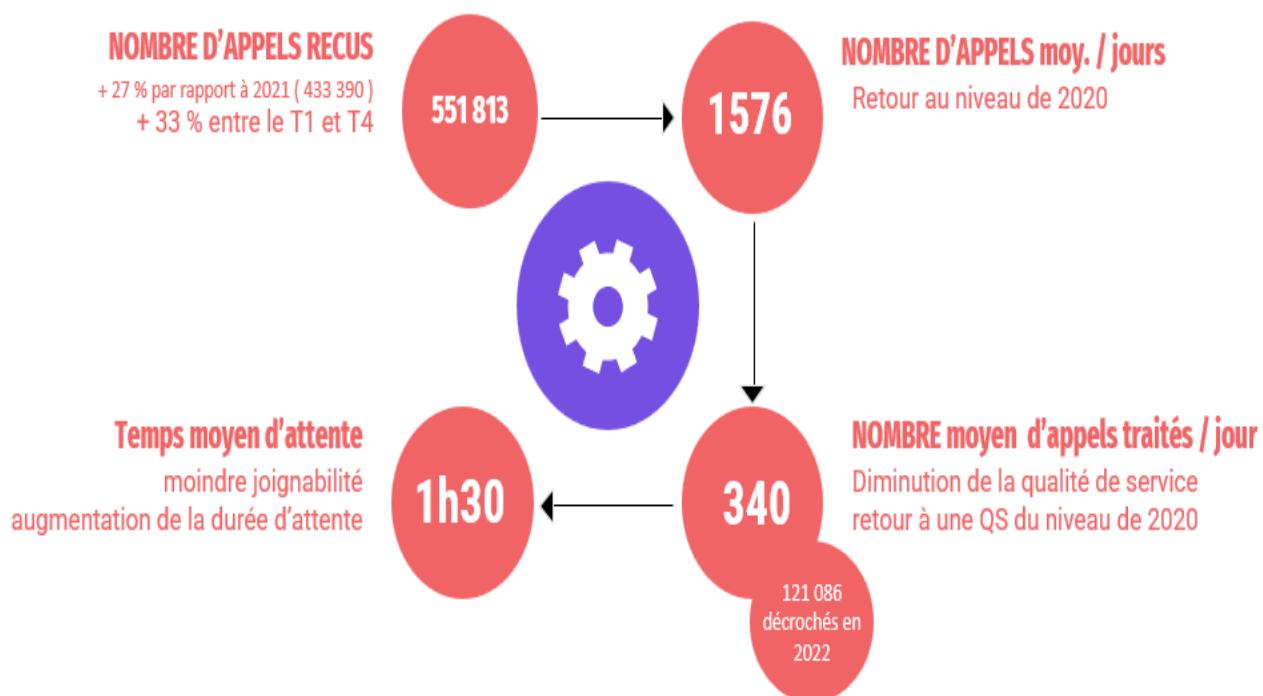
Qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Un dispositif joignable 7j/7, 24h/24
1j/1 demande (sauf dispositifs spécifiques)
- ✓ Un dispositif inconditionnel
- ✓ Une mise à l'abri régulée à l'échelle de l'Île-de-France
 - Des places d'hôtel dans toute l'IDF
 - Des places de mise à l'abri hivernales (temporaires) en Seine-Saint-Denis
- ✓ Des dispositifs saturés



La mise à l'abri 115

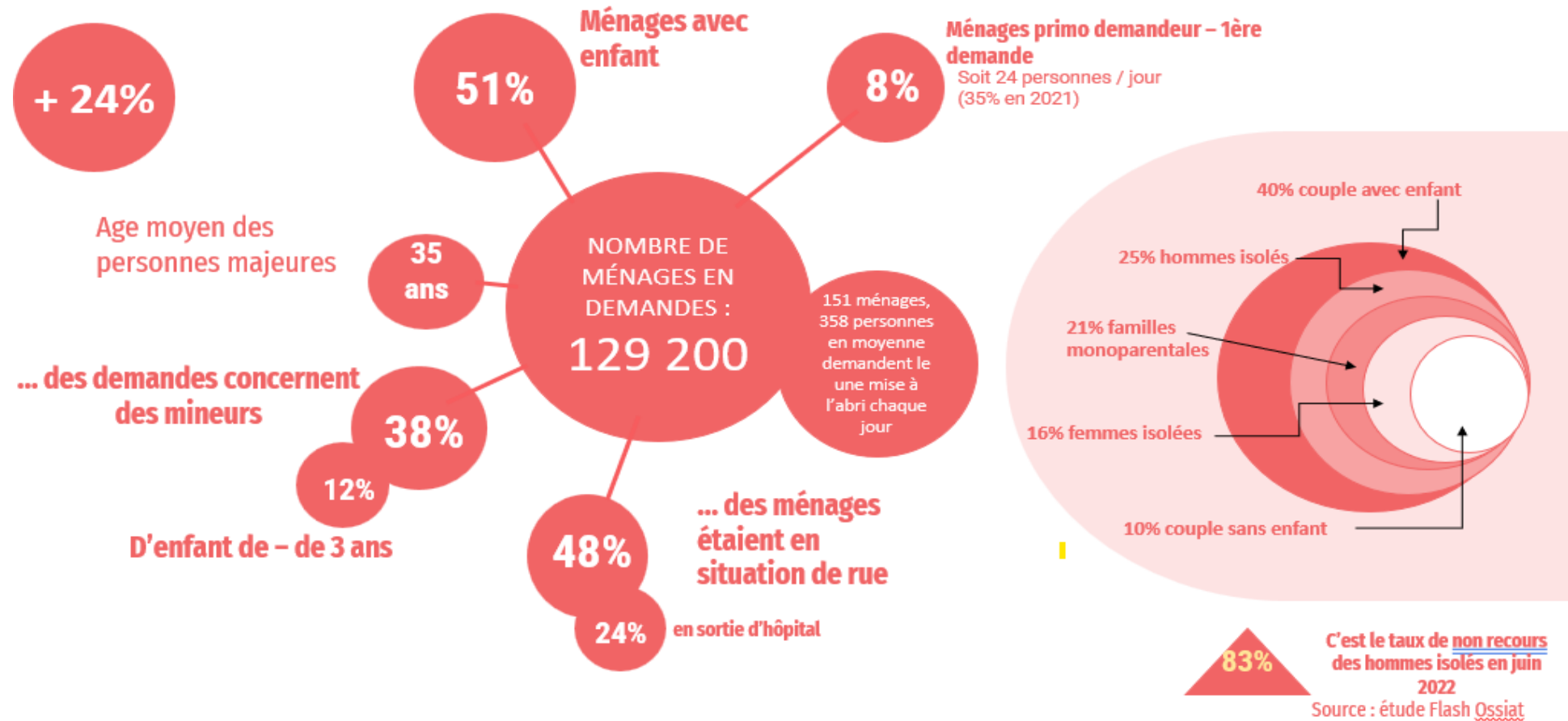
Les demandes



- ✓ Le plateau d'écoute téléphonique du 115
- ✓ Les écoutants sociaux réceptionnent les appels des ménages en difficulté 7/7 et 24/24
- ✓ Evaluation du 115 de référence et du danger de rue
- ✓ Orientation vers les lieux ressources du territoire (accueils de jour, aide alimentaire, domiciliation, suivi social...)
- ✓ Priorisation des demandes
- ✓ Demande d'orientation vers un dispositif de mise à l'abri
- ✓ Signalement de situations particulièrement vulnérables vers les autres services du SIAO ou vers la PASH

La mise à l'abri 115

Les demandes



La mise à l'abri 115

Les réponses à l'hôtel

Les opérateurs de la gestion hôtelière attribuent les orientations du jour en fonction des priorités pour :

- Informer des ménages de leurs orientations en hôtels (dont changements)
- Suivre et adapter les prises en charge hôtelières assurées par le 115-93 en lien étroit avec Delta, avec traitement des alertes reçues de Delta (familles absentes, difficultés remontées par les hôteliers) et des écoutants du 115 (doléances diverses des ménages quant à leurs modalités de prise en charge hôtelière) induisant des contacts téléphoniques avec les ménages mis à l'abri
- Mettre en œuvre des missions spécifiques (lien avec certains partenaires, dont l'opérateur régional d'accompagnement social et les opérateurs de distribution alimentaire ainsi que Delta).



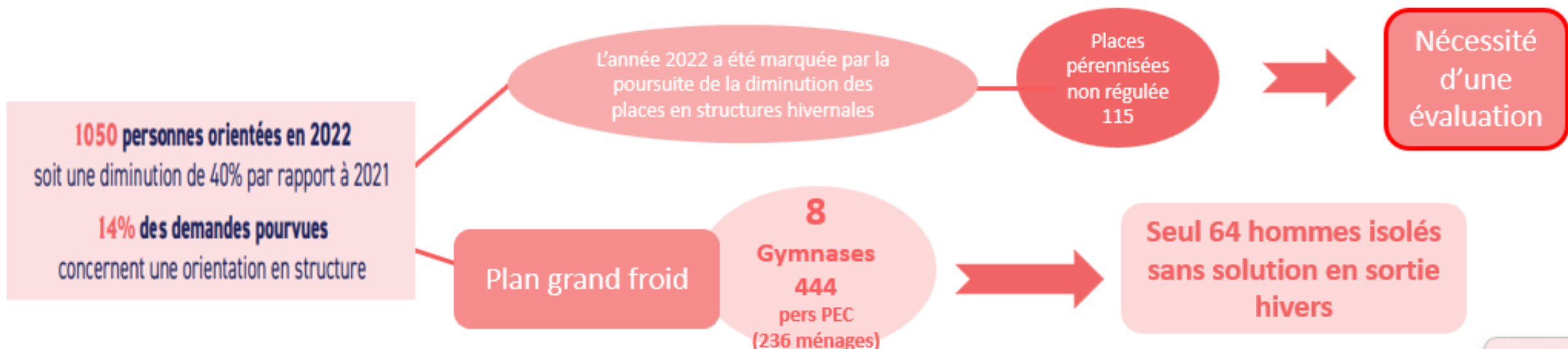
En 2022, **17 022 personnes distinctes, soit 5954 ménages**, ont été mises à l'abri à l'hôtel par le 115-93.

Entre 2021 et 2022 nous avons **diminué le nombre de nuitées de 69 000***

12 200 personnes en moyenne ont été PEC par le 115- 93

La mise à l'abri 115

Les réponses en structures



La mise à l'abri 115

Les dispositifs spécifiques

✓ Régulation des équipes mobiles d'aide

- 3 associations régulées par le SIAO93
- Dispositif accessible par un appel au 115 (précisé la localisation, le téléphone et la demande de la personne)

→ **2022 : 1 893 sorties camions recensées, 9 937 demandes de rencontres auprès de 2 914 personnes**

✓ Périnatalité

- Dispositif dédié aux services sociaux des maternités et aux PMI

Canal dédié pour adresser des demandes concernant les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leur famille.

→ **1 749 demandes traitées en 2022**



✓ Service de Mise en Sécurité

Dispositif de mise en sécurité dédié aux femmes victimes de violences conjugales

- Accessible via un commissariat (ligne 115 dédiée) ou via un appel au 115
- Mise à l'abri d'urgence et accompagnement spécialisé par SOS Femmes93

→ **183 femmes (385 personnes) concernées en 2022**



La mise à l'abri 115

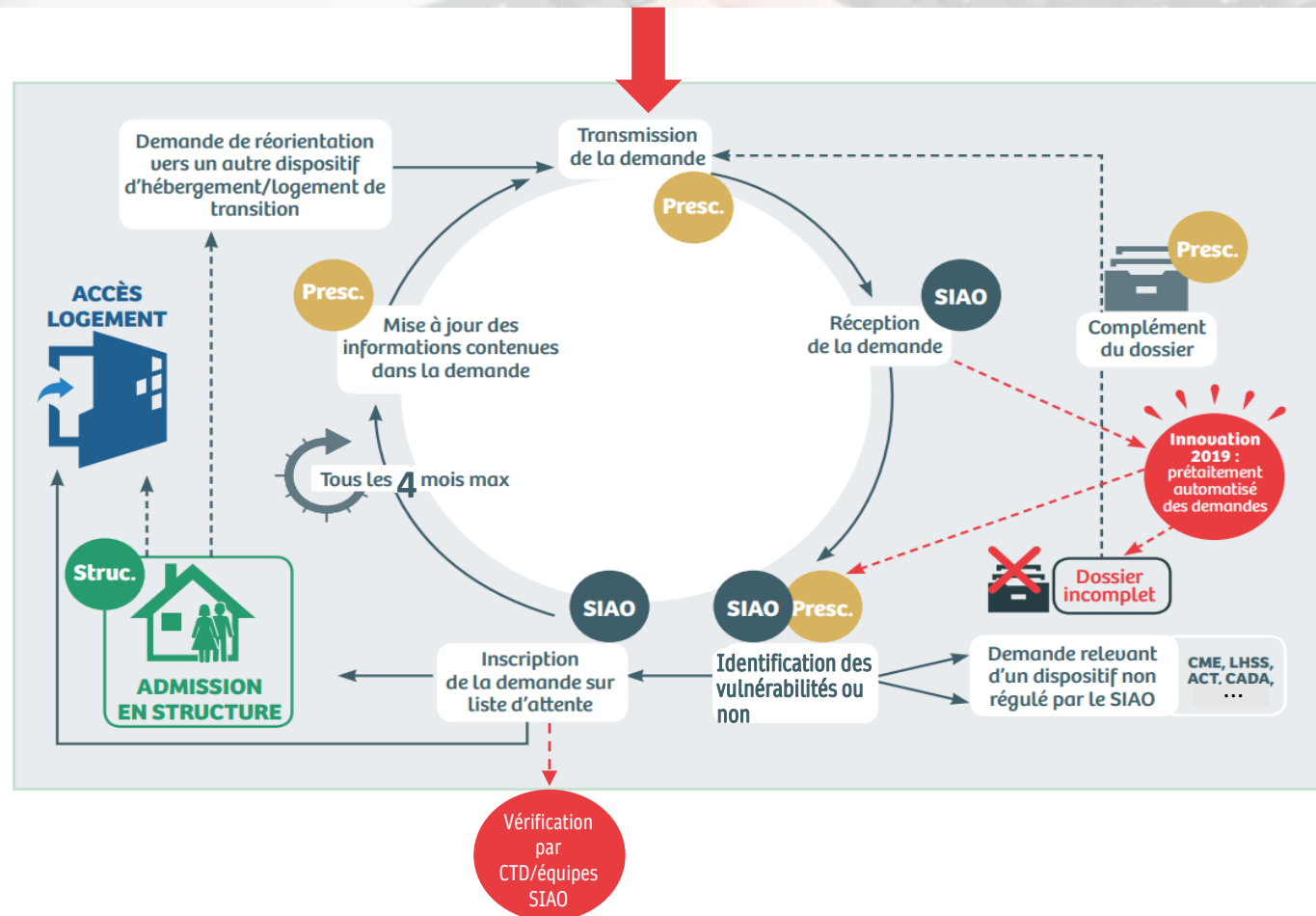
Une journée au 115 (05/09/2023)

- ✓ 2 479 appels reçus
- ✓ 333 appels décrochés par le 115
 - 210 ménages en demande de mise à l'abri
 - Les autres demandes : doléances hôtelières, orientations etc.
- ✓ Temps moyen d'attente pour les appels traités = 180 minutes
- ✓ 11 664 personnes à l'hôtel
- ✓ 568 personnes en demandes non pourvues
 - 436 personnes en familles dont 85 enfants de moins de 3 ans (52 femmes enceintes)
 - 92 personnes en couple/groupes sans enfant
 - 10 hommes isolés
 - 30 femmes isolées

2. Le traitement de la demande



Nouveau schéma de traitement des demandes Hébergement/Logement par le SIAO 93




→ Reprise des CTD en présentiel début 2023

Les items nécessaires au traitement de la demande

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Date de naissance
- Rôle
- Structure d'accueil
- Type de service
- Type de demande
- Nom du travailleur social
- Téléphone du travailleur social
- Courriel du travailleur social
- Typologie du ménage
- Nombre de personnes du ménage
- Situation du moment de la demande
- Motif de la demande
- Dispositif préconisé
- Type d'établissement niveau 1
- Type de place
- Situation matrimoniale
- Informations relatives aux enfants
- Emploi
- Demandeur d'emploi
- Etudiant
- Retraité
- Sans ressource
- Type de ressources
- Demande de logement social



Présentation du nouveau schéma traitement de la demande

- ✓ Recherche des vulnérabilités pour un traitement privilégié
- ✓ Automatisation de certains actes par des pré-traitements

PT1

Pré-traitement 2 **recherche de vulnérabilité** :

- Indication de critères
- Recherche / mots clés

PT2

Pré-traitement 1 :
- Vérification de la **cohérence** des informations
- Vérification de la **complétude** des informations nécessaires*

PT3

Pré-traitement 3 :
Vérification de la **cohérence** entre les éléments de l'évaluation et de la **préconisation** faite par le prescripteur

3. La transmission d'information SIAO/OFII



Transmission d'information SIAO/OFII

Rappel du contexte réglementaire

La réforme de 2017 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la transmission de données du SIAO vers l'OFII.

Cette obligation a été confirmée par l'Instruction Interministérielle N° DGCS/SD1A/DGEF/2019/143 du 4 juillet 2019 relative à la coopération entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour la prise en charge des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale.

Celle-ci prévoit :

- ✓ La transmission mensuelle du SIAO vers l'OFII de la liste des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale pris en charge dans les dispositifs de mise à l'abri (hôtel 115 et structures temporaires) et d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)
- ✓ La réalisation de réunions régulières entre l'OFII et le SIAO pour la priorisation des réorientations du dispositif de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI) vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

→ Finalités :

- Privilégier l'accueil de ces publics dans le dispositif dédié (DNA régulé au niveau national)
- Minorer l'Allocation temporaire d'attente des personnes hébergées dans le dispositif de l'AHI



Transmission d'information SIAO/OFII

A compter du mois de février 2022!

Par sa décision du 6 novembre 2019, le Conseil d'Etat est venu préciser l'application de cette instruction.

Celle-ci prévoit :

- ✓ L'information préalable des demandeurs d'asiles et bénéficiaires de la protection internationale des conséquences de la sanction de ces informations dans le SISIAO,
- ✓ La possibilité pour ces personnes de refuser la sanction de ces informations.

Alerte sur la bonne compréhension nécessaire par les personnes concernées de l'ensemble de ces informations.

Vérification nécessaire des informations relatives aux situations administratives des personnes hébergées en structures.

→ A compter du 4 février 2022 (et le 4 de chaque mois) le SIAO 93 adressera à l'OFII :

- La liste des DA et BPI pris en charge par le 115-93
- La liste des DA et BPI en statut "présence" dans les structures d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)



4. La régulation des dispositifs hébergement-logement en Seine – Saint - Denis



La régulation hébergement/logement

- ✓ La régulation des dispositifs d'hébergement
- ✓ La régulation des dispositifs de logement accompagné et adapté
- ✓ L'inscription SYPLO des ménages reconnus prioritaires à l'accès au logement social
 - Dispositifs à solliciter de manière concomitante à la mise à l'abri
 - Les demandes passent par l'application SI-SIAO



La régulation hébergement/logement

Hébergement

Structures collectives avec accompagnement social / Accueil inconditionnel
Grande diversité des modalités d'hébergement proposées

➤ CHU

Hébergement d'urgence
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à construire

➤ CHRS

Hébergement de réinsertion sociale
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet défini - Besoin et acceptation
de l'accompagnement vers insertion

➤ CHS

Hébergement de stabilisation
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à faire émerger –
Acceptation de l'accompagnement
social proposé

➤ ALTHO

Profil : Famille (pas d'isolé), prise
en charge 115, régularité de séjour,
autonomie dans l'hébergement
Projet de relogement sous 6 mois,
acceptation de l'accompagnement
vers insertion



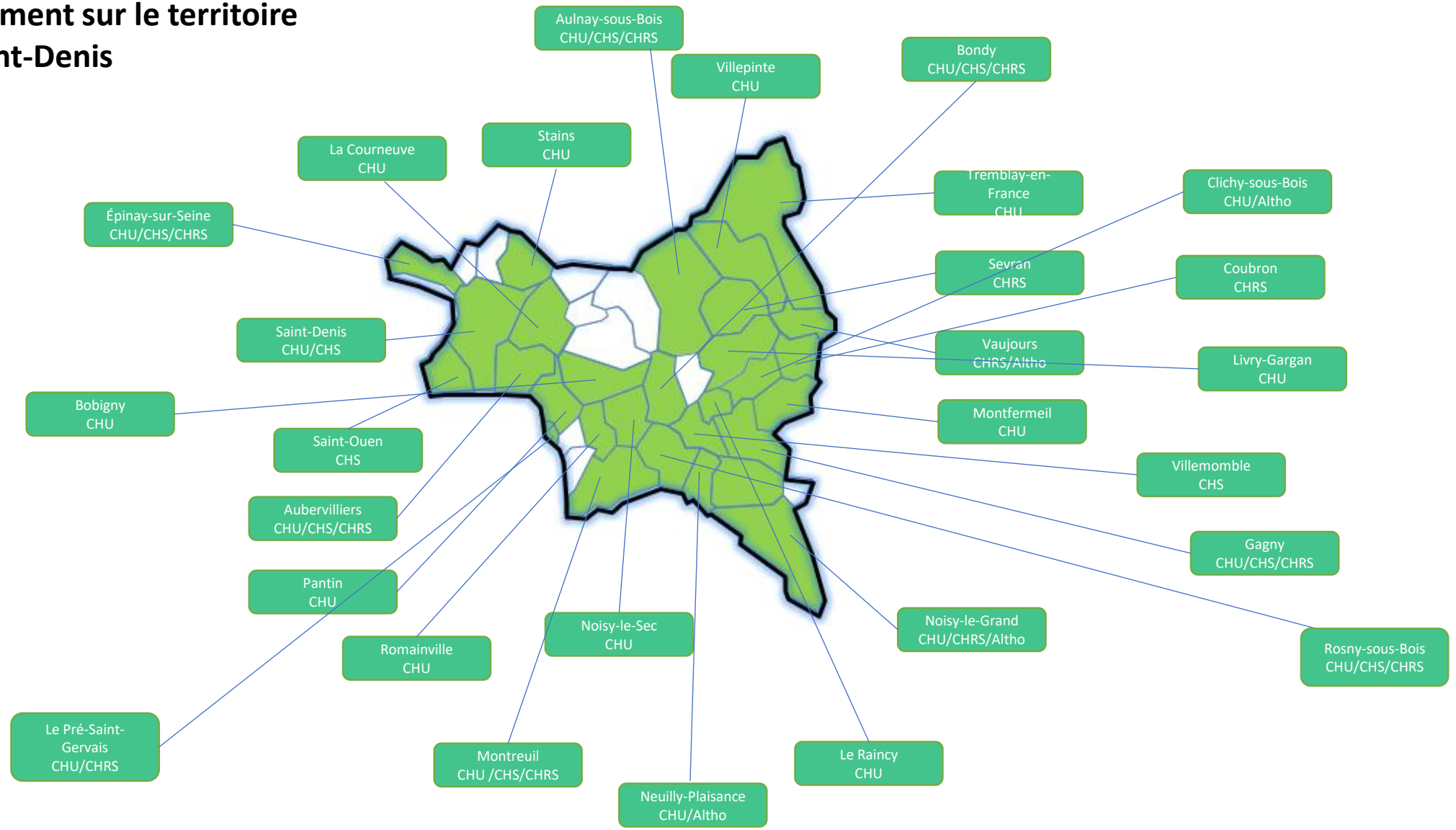
Pour une orientation :
évaluation SI SIAO
indispensable

hebergement@siao93.net

Le SIAO ne gère pas :
Dispositifs asile
Centres mères-enfants
LHSS, LAM et ACT
Dispositifs publics vieillissants

	NBR DE PLACES	MISES À DISPOSITION		POSITIONNEMENTS		REFUS		ADMISSIONS	
		Pers.	Mén.	Mén.	Pers	Mén.	Mén.	Pers	
CHU	3958	797	915	1948	241	674	1474		
CHS	243	49	57	91	14	43	72		
CHRS	1269	151	178	316	46	132	236		
Altho	401	153	76	261	14	62	219		
Total	5871	1150	1226	2616	315	911	2001		

Places hébergement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis



La régulation hébergement/logement

Logement accompagné

➤ Résidence sociale

Logement autonome de 14 à 18 m²

participation à hauteur d'environ 500€

Profil : isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas ou peu d'accompagnement social

Projet : relogement sous 24 mois

➤ Résidence sociale avec accompagnement social (RS-ASLL)

Logement autonome

Participation variable en fonction de la typologie du logement (PLAI)

Profil : toute composition familiale, avoir été labélisé par commission FSL, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales, besoin d'accompagnement, ne jamais avoir été titulaire de son bail en nom propre

Accompagnement social de type ASLL

Projet : relogement sous 24 mois

➤ FTM

Chambre (possibilité de sanitaire/kitchenette) de 9 à 14m²

participation à hauteur d'environ 400€

Profil : homme isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas d'accompagnement social

Projet : pour les nouveaux entrant relogement (sans date précise).

En Seine-Saint-Denis ce sont environ 5800 logements adaptés/accompagnés dont le réservataire est l'état pour lesquels la mise à disposition est faite auprès du SIAO93 par les opérateurs/gestionnaires.

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement accompagné – dispositifs jeune

➤ ALT Jeunes

Chambre individuelle dans du logement partagé

Participation variable selon opérateurs

Profil : moins de 26 ans. 400€ de ressources minimum et stables, DLS à jour.

Accompagnement socio-éducatif

Projet : relogement sous 24 mois

➤ Foyer jeunes travailleurs et résidence jeunes actifs

Logement individuel de 14 à 18m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI et PLUS)

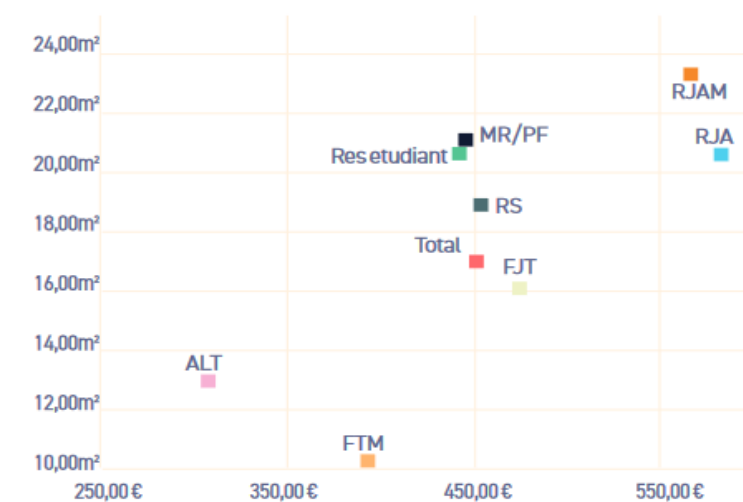
Profil : isolés, 18-26 ans, public autonome en dynamique d'insertion (pas de Pôle-Emploi ni Service civique), DLS à jour

Accompagnement lié au logement en collectif

Projet : relogement sous 24 mois

	NBR DE PLACES	MISES À DISPOSITION		POSITIONNEMENTS		ADMISSIONS	
		Pers.	Mén.	Mén.	Pers	Mén.	Pers
ALT	890	53	30	34	14	14	
Dispos Jeunes	1600	266	124	124	64	64	
FTM	9000	130	41	41	23	23	
MR/RA	320	14	22	22	10	11	
RS	5630	173	112	115	63	64	
TOTAUX	17 440	636	329	336	174	176	

**LOGEMENT ACCOMPAGNÉ / ADAPTÉ (HORS SOLIBAIL)
SUPERFICIE ET REDEVANCE**



logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement adapté

➤ Pension de famille/maison relais

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil : isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôtes sur site pour l'animation de la vie de la structure mais pas d'accompagnement individuel

Projet : pas d'obligation de réorientation

➤ Résidence accueil

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil : isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, problématique de santé mentale stabilisée et suivie, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôte sur site pour l'animation de la vie de structure mais pas d'accompagnement individuel, visites régulières de professionnels de santé psy

Projet : pas d'obligation de réorientation



Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement Solibail

➤ Intermédiation locative

Appartements diffus dans le privé en sous location

Participation à hauteur de 20-24-28% des ressources des ménages selon les charges liées au logement

Profil : Familles autonomes dans l'insertion, minima sociaux pour l'ensemble des personnes composant le ménage, prise en charge au préalable de l'orientation par le 115/structure d'hébergement ou reconnaissance DAHO

Accompagnement de type AVDL

Projet : relogement sous 18 mois

Typologie des logements mis à disposition	Logements	%
T1	19	4,9%
T2	183	47,3%
T3	135	34,9%
T4	47	12,1%
T5	3	0,8%

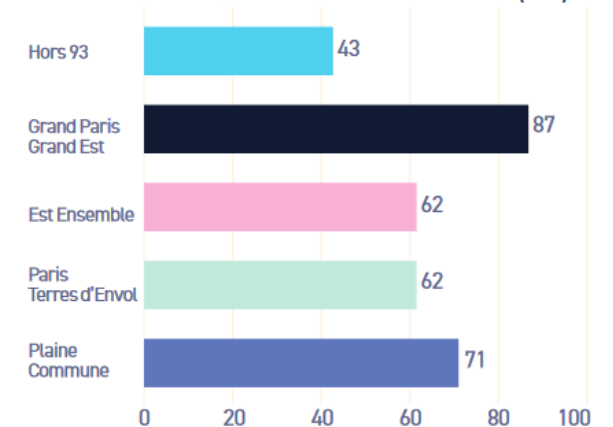
	NBR DE PLACES	MISES À DISPOSITION		POSITIONNEMENTS		REFUS		ADMISSIONS	
		Pers.	Mén.	Mén.	Pers.	Mén.	Mén.	Pers.	
Solibail	14 98 (enlogts)		387	523	1789		336	1118	



**Pour une orientation : évaluation
SI SIAO indispensable**

solibail@siao93.net

**MÉNAGES ADMIS EN SOLIBAIL
PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)**



Reconnaissance du caractère prioritaire du logement

➤ Accès au logement social pérenne via la reconnaissance du caractère prioritaire de la demande

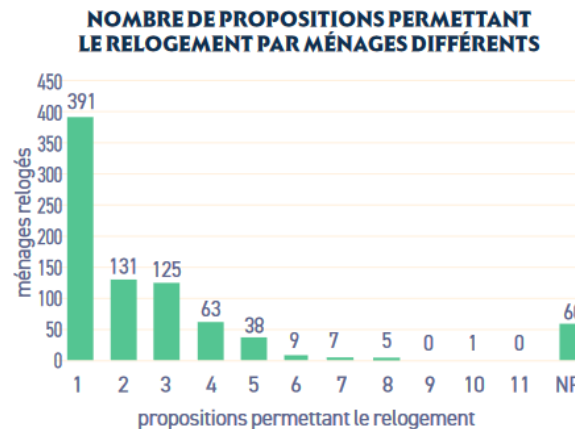
Appartement dans le logement social

Loyer

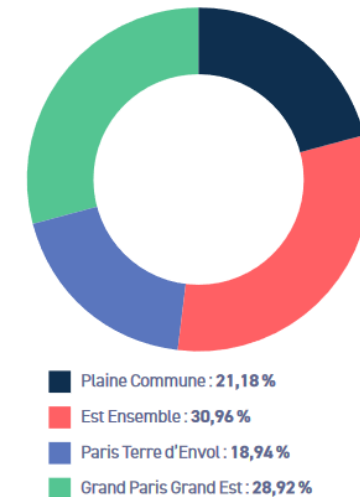
Profil : Tout ménage en situation administrative régulière avec une DLS à jour, impôts N-2 et N-1 pour labélisation. Pour dossier « prêt au relogt » prévoir : tout doc justifiant de la compo. Fam., des ressources/emploi des adultes, attestation d'hébergement et tout doc permettant de bien comprendre la situation du ménage vis-à-vis de l'accès au logement.

1049 ménages
soit 1896 personnes
labellisées en 2022

830 ménages
soit 1786 personnes
entrées dans le logement en 2022



RELOGEMENT DANS LE 93 DES MÉNAGES SYPLOTÉS PAR EPT



Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

relogement@interlogement93.net

Procédure unique de demande d'orientation

Procédure unique de demande d'orientation

vers un logement adapté, un logement accompagné et/ou une reconnaissance du caractère prioritaire de demande de logement social

(Nouveauté 2022 plus qu'une seule procédure pour la labellisation Syplo et/ou l'orientation vers un logement accompagné ou adapté)

ETAPES	LIENS UTILES
<ul style="list-style-type: none">▪ Etape 1 : Vous accompagnez le ménage dans sa demande d'orientation vers un logement adapté, accompagné ou la reconnaissance de priorité de sa demande de logement social▪ Etape 2 : Le SIAO 93 étudie votre demande SI-SIAO à l'aide des pièces déposées dans la DLS via SNE▪ Etape 3 : Vous maintenez à jour la DLS et la demande SI-SIAO et modifiez les éléments dès changement de la situation	<p>https://www.demande-logement-social.gouv.fr/</p> <p>https://sisiao.social.gouv.fr</p> <p><u>Cf: procédure d'orientation vers le logement adapté, accompagné et/ou reconnaissance à caractère prioritaire de la demande</u></p>

Procédure unique de demande d'orientation vers un logement adapté, un logement accompagné et/ou une reconnaissance du caractère prioritaire de demande de logement social

Avec le ménage vous : 

vous vous assurez que le ménage ait une demande de logement social actualisée, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de son dossier. (Les pièces doivent apparaître dans la DLS)

créez une demande avec le ménage dans l'application SI-SIAO et la transmettez au SIAO 93.

réalisez une demande de labélisation FSL si et seulement si vous souhaitez que le ménage accède à une résidence avec accompagnement social

Avec le ménage vous : 

n'oubliez pas d'actualiser la DLS et le SI-SIAO dès changement significatif de sa situation.



Dès transmission d'une demande nous :

consultons le SI-SIAO pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social ainsi que le besoin d'accompagnement. Nous inscrivons sur liste d'attente la demande.

consultons SNE pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social.

reconnaissons le caractère prioritaire de la demande de logement dans Syplo et sanctionnons le N° Syplo dans le SI-SIAO

Les éléments apparaissant dans la DLS doivent impérativement correspondre à ceux indiqués dans la demande SI-SIAO.

Le ménage pourrait être contacté directement par un bailleur/gestionnaire, assurez-vous que ses contacts soient actifs (adresse postale, mél, n° de téléphone).



Publics concernés (publics prioritaires au regard du L-441-1 du CCH en Seine-Saint-Denis) :

- ✓ Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
- ✓ Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
- ✓ Personnes dépourvues de logement y compris celles qui sont hébergées par des tiers



Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social



5. Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO



Santé

Missions et modalités

Assurer une prise en charge courte et permettre l'accès et le maintien des soins ainsi que la prise en charge de ces personnes dans le système de santé de droit commun

Public cible

▪ Personnes en situation de grande précarité* :

- ✓ Vivant à la rue,
- ✓ Mis à l'abri (hôtel 115)
- ✓ Hébergés dans les dispositifs AHI (CHU, CHRS, logement accompagné...)
- ✓ DNA (CADA, HUDA, CPH, ...)
- ✓ Dispositif temporaire « Ukraine »
- ✓ Vivant en hébergement précaire (squat, bidonville, ...)

▪ Rencontrant des difficultés d'accès à la santé

* Sont exclus les publics en logement définitif

- **Inconditionnelle**, sans condition d'âge, de ressources ou de régularité de séjour
- **En aller-vers** : sur le lieu de vie ou de fréquentation habituelle de la personne
- Par une **équipe de professionnels dédiée**

Santé

Missions et modalités

3 Equipes mobile santé précarité (EMSP)

*Hôtel Social 93, Groupe SOS
Solidarités, Interlogement93*

1 Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)

La Main Tendue

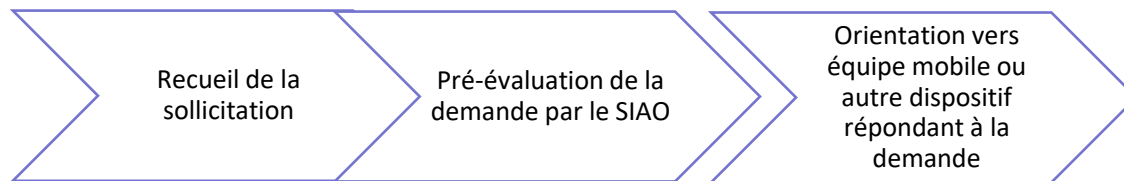
1 Lits haltes soins santé (LHSS) hors les murs, spécialisé périnatalité

Groupe SOS Solidarités

1 Appartement de Coordination Thérapeutique hors les murs

Aurore

- Des missions, publics et territoires spécifiques
- Une mission de régulation
- Un formulaire unique de sollicitation



Présentation et modalités de sollicitations :
[Accéder à la page](#)

Contact :

regulation-sante@interlogement93.net

Mission

Insertion professionnelle

Liens AHI/IAE : Favoriser l'accès à l'emploi des publics hébergés

Meilleure connaissance de l'IAE

Accompagnement à la prescription IAE

Inter-connaissance des acteurs

Actions à destination des acteurs du territoires

Interlocuteur dédié en cas de difficultés :

- ✓ utilisation de la plateforme
- ✓ identification d'une SIAE
- ✓ Aide au diagnostic socio-professionnel
- ✓ Information sur les partenaires emploi du territoire
- ✓ Relais d'informations...)

Actions spécifiques développées pour favoriser les liens entre structures d'hébergement et SIAE

Organisation de rencontres entre professionnels AHI / IAE :

- ✓ Visites de SIAE
- ✓ Portes ouvertes de structures AHI

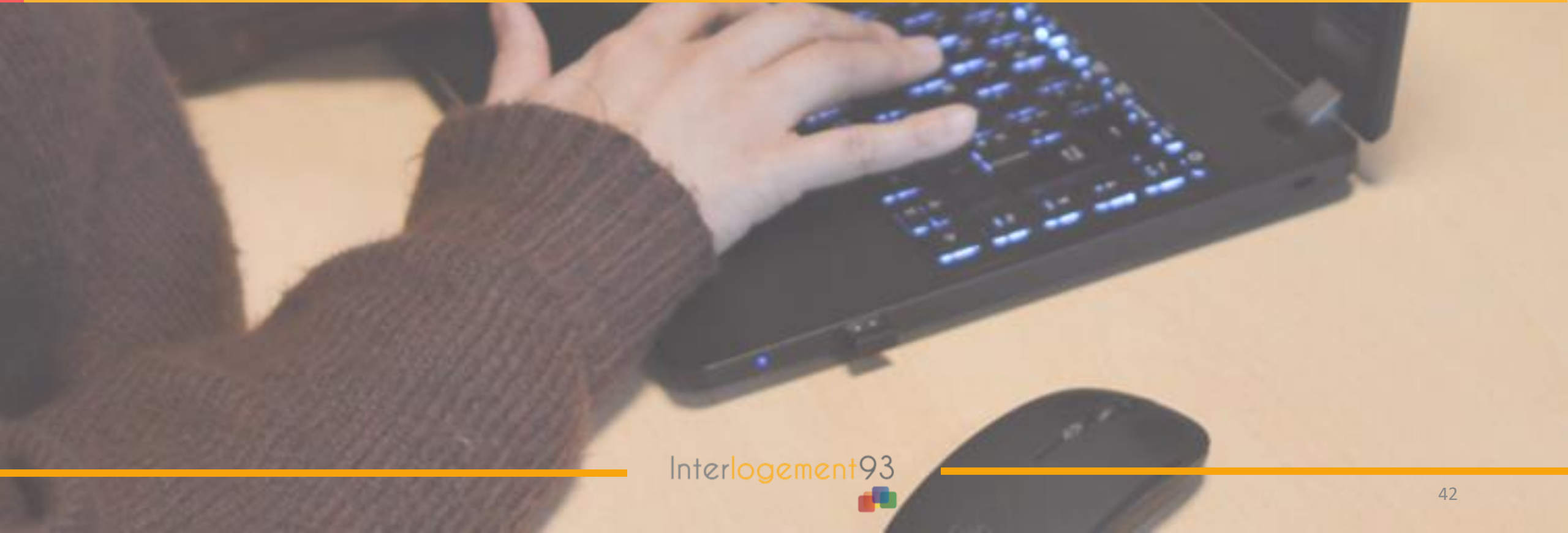
Organisation de formations ciblées :

- ✓ Les dispositifs de l'IAE
- ✓ L'utilisation de la "Plateforme des emplois de l'inclusion"



insertion-pro@interlogement93.net

6. Les instances partenariales du SIAO



Les commissions partenariales du SIAO

➤ CTS – Concertation Territoriale du SIAO

- Groupe de réflexion et de prise de décisions regroupant des travailleurs sociaux et médico-sociaux de dispositifs de veille sociale et d'urgence
- Définition de préconisations relatives à la stratégie d'accompagnement à mettre en place + proposition d'acteurs à impliquer et de modalités d'articulation de leurs interventions
- Ouvert à tous les intervenants sociaux et médicaux du département
- Tous les vendredis matin, de 9h30 à 12h30, au format mixte au sein des locaux d'Interlogement93 et en distanciel
- => <https://www.interlogement93.net/concertation-territoriale-du-siao-93>



Les commissions partenariales du SIAO

➤ CTD – Commission du Traitement de la Demande

- Lieu de traitement des demandes d'hébergement
- Analyse des situations + validation de la préconisation d'orientation
- Inscriptions nécessaires => <https://www.interlogement93.net/commission-du-traitement-de-la-demande>

➤ CPSC – Commission Parcours de Soins Complexes

- Favoriser la mise en réseau et l'articulation des acteurs du social, du sanitaire et du médico-social afin de trouver des solutions adaptées à des personnes cumulant des problématiques sociales et des problématiques médicales complexes.
- => <https://www.interlogement93.net/sant%C3%A9>



Les formations du SIAO

➤ Formations

- **FORMATION SIAO 93** : Formation au fonctionnement du SIAO et aux dispositifs d'hébergement/logement
 - Un jeudi sur deux, de 9h30 à 12h30
- **FORMATION SI SIAO 93** : Formation à l'utilisation de l'application SI-SIAO
 - Un mardi sur deux, de 14h15 à 17h00
 - Inscriptions nécessaires
 - => <https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao>



➤ Permanence SIAO

- Permanence téléphonique dédiée aux professionnels pour toute question concernant la demande d'hébergement/logement au SIAO 93 – utilisation du SI SIAO
- Du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 01.41.72.09.45
- Mail : sisiao@siao93.net



Avez-vous des questions ?



Merci pour votre attention

Ce support de présentation ainsi que nos tutoriels et documents pédagogique sont disponibles sur

<https://www.interlogement93.net/>

(rubrique SIAO et SI SIAO > Outillage SIAO)

Retrouvez également :

- [Le Repères - le SIAO 93 à l'usage](#)
- [Le baromètre du SIAO 93 – 4ème trimestre 2023](#)